

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE PRÉVOYANT LA NOMINATION D'UNE
COMMISSION D'ENQUÊTE POUR LE RÈGLEMENT DES
GRÈVES OU LOCK-OUT PRÉJUDICIALES À L'INTÉRÊT
PUBLIC

M. Duncan M. Beattie (Hamilton Mountain) demande à présenter le bill C-234, tendant à modifier le Code canadien du travail.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Beattie (Hamilton Mountain): Le bill tend à modifier la partie du Code canadien du travail qui concerne les relations industrielles afin que, lorsqu'une grève ou un lock-out est contraire à l'intérêt public ou national, le gouvernement puisse charger une commission d'enquête industrielle de trouver une solution définitive et obligatoire, sous réserve de modification ou d'approbation par le gouvernement. Aussitôt que la commission est désignée, la grève ou le lock-out, prévus ou en cours, reliés au conflit ou au différend, deviennent illégaux; nul employé ne pourra faire la grève et nul employeur ne pourra appliquer le lock-out contre ses employés...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais un incident semblable s'est produit il y a quelques jours quand un député a trop prolongé, à mon avis, son explication, laquelle aux termes de l'article 68(2), doit être brève. Je demanderais aux députés de ne pas déroger à cette pratique de longue date.

Plaît-il à la Chambre que le député dépose ledit bill?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il semble y avoir unanimité. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

M. Nelson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; la motion n'a pas été appuyée par le député de Burnaby-Seymour (M. Nelson).

Des voix: Dieu merci!

M. l'Orateur: Par le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Reynolds).

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA VEUVE DE L'ANCIEN
PRÉSIDENT DU CHILI

M. Barnett J. Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous signaler, à vous et à la Chambre, la présence à la tribune aujourd'hui de M^{me} Salvador Allende, veuve de l'ancien président du Chili.

Des voix: Bravo!

Questions orales

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PÉTROLE—L'APPROVISIONNEMENT DES
FOURNISSEURS SUSCEPTIBLES D'INVOKER LA RAISON
DE FORCE MAJEURE—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui a déclaré à la Chambre, le 27 novembre, ainsi que le rapporte le *hansard* à la page 8171, à propos des fournisseurs de pétrole qui font maintenant allusion à la clause de force majeure:

Je ne sais pas s'ils l'ont effectivement invoquée jusqu'ici ou s'ils ont simplement manifesté leur intention de le faire.

Je voudrais savoir du ministre s'il a maintenant réussi à savoir quels sont les fournisseurs qui ont manifesté leur intention d'invoquer cette clause de force majeure en vue de réduire éventuellement les livraisons au Canada de pétrole en provenance de pays non arabes?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant aura pris connaissance d'un certain nombre de déclarations plutôt catégoriques faites par certains raffineurs canadiens à propos de la situation actuelle, bien que leurs commentaires soient également réservés quant à l'avenir. Nous ne disposons pas pour le moment d'indices précis, sauf peut-être ceux donnés dans le *Globe and Mail*, d'une interruption précise dans l'avenir. Mais comme je le faisais remarquer il y a quelques jours à l'honorable député, et comme je l'ai répété hier, nous savons par l'entremise du comité technique de liaison que si la tendance internationale à l'interruption devait se poursuivre, c'est là une disposition qui pourrait être invoquée.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens à donner au ministre toutes les occasions possibles de dire à la Chambre quelles recherches il a faites cette semaine après sa déclaration de lundi soir—s'il a cherché à savoir quelles sociétés ont signalé qu'elles auraient peut-être recours à la disposition de force majeure relativement aux livraisons promises au Canada, car il s'agit là d'une question de la plus haute importance qui a fait l'objet de déclarations publiques du ministre, à la Chambre comme à l'extérieur. Je suis persuadé que la Chambre veut donner au ministre toute possibilité d'exposer les faits qui servent de fondement à ses assertions.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je le répète encore, je me suis fondé sur l'avis des milieux industriels transmis par le comité de liaison.

M. Stanfield: Puisque cette question relève du ministre et qu'il a signalé aux Canadiens la possibilité d'une pénurie, et étant donné que certaines grandes sociétés ont dit tout ignorer à ce sujet, a-t-il personnellement fait des recherches pour établir quelles sociétés canadiennes seront touchées par un recours à la disposition de force majeure, et quelles sociétés qui approvisionnent le Canada à même des ressources situées en pays non arabes seront touchées; ou alors le ministre essaie-t-il de tout rejeter sur un certain comité technique qu'il a mis sur pied? Ou encore néglige-t-il de prendre des renseignements et refuse-t-il aussi de dire à la Chambre si sa déclaration repose sur des faits?